



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

Pôle Ouest - Foyer le Passage

*14 route du pont du chêne
69340 FRANCHEVILLE
04 78 59 52 27*

Directeur Territoire : Jean Dominique BITTEL

Directrice : Corinne BRUNEL

Chef de Service : Olivier CHRISTOPHE

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Mme Anna SAURI-LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Le foyer le Passage a réalisé de 4 204 journées cumulées en 2022 soit 80 journées de plus que le prévisionnel.

Malgré l'augmentation de l'activité prévisionnelle, suite à l'assouplissement des règles de facturation, le niveau d'activité attendu a été atteint.

Ce résultat s'explique essentiellement par les sorties des jeunes de l'établissement qui ont pu être anticipées et, en parallèle, les admissions qui ont pu se faire dans la continuité de ces sorties. Le flux continu de départ et d'arrivée a permis ainsi de conserver une activité constante.

De plus, l'accueil d'une ancienne jeune du Passage suite à une orientation n'ayant pas porté ses fruits nous a amène à avoir 12 jeunes en place pérenne au lieu de 11 depuis octobre 2022.

Enfin il convient de souligner une activité soutenue tout au long de l'année en raison du peu de retour en famille des jeunes accompagnés.

SUIVI DE L'ACTIVITE 2022 026 LE PASSAGE

CAPACITE D'ACCUEIL Places pérennes			CAPACITE D'ACCUEIL d'Urgence		
Nbr de places autorisées		11	Nbr de places autorisées		1
Nbr jours d'ouvertures		365	Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours	TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	3 814	Demandé	85%	310
Accordé	95%	3 814	Accordé	85%	310
PRIX DE JOURNEE MOYEN					
Accordé		193,31	4 124		
			Tarif autre 0		

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	11		308	357	357	349	349	8	8	102%	48 913	157,60	56 263	56 263	67 464	67 464	-11 201	-11 201	83%	
Février	12		289	322	679	317	666	5	13	102%	45 896	157,60	50 747	107 010	61 278	128 742	-10 531	-21 731	83%	
Mars	12		340	372	1 051	350	1 016	22	35	103%	53 995	157,60	58 627	165 638	67 657	196 399	-9 030	-30 761	84%	
Avril	12		325	360	1 411	340	1 356	20	55	104%	51 613	157,60	56 736	222 374	65 724	262 123	-8 988	-39 749	85%	
Mai	12		357	370	1 781	350	1 706	20	75	104%	56 053	157,60	58 312	280 686	67 657	329 780	-9 345	-49 094	85%	
Juin	12		309	360	2 141	340	2 046	20	95	105%	48 516	218,51	78 664	359 349	65 724	395 504	12 940	-36 155	91%	
Juillet	10		323	364	2 505	349	2 395	15	110	105%	50 714	218,51	79 538	438 887	67 464	462 968	12 074	-24 081	95%	
Août	10		256	310	2 815	349	2 744	-39	71	103%	40 195	218,51	67 738	506 625	67 464	530 431	274	-23 807	96%	
Septembre	11		350	300	3 115	340	3 084	-40	31	101%	54 954	218,51	65 553	572 178	65 724	596 155	-171	-23 978	96%	
Octobre	12		338	377	3 492	350	3 434	27	58	102%	53 069	218,51	82 378	654 556	67 657	663 813	14 721	-9 256	99%	
Novembre	11		310	353	3 845	340	3 774	13	71	102%	48 673	218,51	77 134	731 690	65 724	729 537	11 410	2 154	100%	
Décembre	12		320	359	4 204	350	4 124	9	80	102%	50 243	218,51	78 445	810 135	67 657	797 194	10 788	12 942	102%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis
A SAISIR si répartition différente

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12
DIRECTION	1 ETP	
ADMINISTRATION	0.5 ETP	
EDUCATIF	6.3 ETP	0.5 ETP
SOIN	0.25 ETP	
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	3.11 ETP	
	11.16 ETP	

Comme beaucoup d'établissement de protection de l'enfance, le Passage a été confronté à des difficultés de recrutement. Le départ d'un éducateur fin décembre 2021 n'a pu être remplacé qu'à partir du mois de mars, laissant l'équipe en sous-effectif sur deux mois. De même suite le remplacement d'un éducateur parti début avril n'a pu être effectif qu'à partir de mai 2022.

Une éducatrice en mi-temps thérapeutique est décédée en juin. Ce poste n'a pas été remplacé immédiatement au regard du traumatisme que cet évènement a provoqué chez les professionnels du foyer. C'est seulement en mars 2023 qu'une procédure de recrutement a été lancée.

Sur l'année 2022, 221 jours d'arrêt maladie ont été comptés sur l'ensemble des éducateurs et 2 jours sur les surveillants de nuits. Pour les éducateurs, 191 jours concernent deux professionnels. Il est à noter aussi 6 jours d'arrêt de travail suite à une sortie sportive (petite entorse).

Analyse de la pratique

Equipe éducative : 12 séances ont pu se dérouler. Tous les professionnels éducatifs participent à cette instance qui fait partie des temps repérés au niveau du planning annuel des réunions.

Surveillants de nuits : 8 séances ont pu se dérouler. Celles-ci se font en commun avec les surveillants de nuit de la MECS Notre Dame. Elles sont repérées au niveau du planning annuel des réunions.

Chef de service éducatif : Il bénéficie de 5 séances par an d'atelier de co-développement avec d'autres chefs de service éducatif de l'association. Les ateliers ont pour objectif d'améliorer la pratique professionnelle de chacun, d'élargir la réflexion et le champ d'expériences tout en contribuant à renforcer la cohésion de la ligne managériale. Ils permettent aussi de renforcer la relation de soutien et d'entraide.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Collective (6 éducateurs, chef de service, 2 surveillants de nuits, psychologue)	NEMO (non diplômante), 1 jour	TROIZAIRE
ALLOIN Justine, éducatrice spécialisée	ESOPPE (non diplômante), 3 jours	Interne
CHRISTOPHE Olivier, chef de service éducatif	Droit du travail – dossier contentieux (non diplômante), 1 jour	Interne
CHRISTOPHE Olivier, chef de service éducatif	Être tuteur d'un alternant, 1 jour	IGS

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

- ✓ Le décès d'une éducatrice, en juin des suites d'une grave maladie a profondément bouleversé les professionnels et les jeunes.
- ✓ Le renouvellement de l'autorisation du Passage accordé en 2022 par la DPPE et la PJJ.
- ✓ Comme beaucoup de structures d'hébergement, et afin de garantir une continuité de fonctionnement, Le Passage a eu recours à du personnel intérimaire faute de candidatures pour des CDD de remplacement.
- ✓ Le rapprochement du Passage avec le groupe Tempo de la MECS Notre Dame : les deux groupes constituent désormais le dispositif Adolescents de notre Pôle. L'objectif est notamment de créer une communauté de pratiques professionnelles, de mutualiser d'avantage les moyens, les compétences et de pouvoir disposer de plus de souplesse dans l'accompagnement des adolescents.
- ✓ Établissement relais pour de nombreuses structures du Pôle mais aussi de l'association afin de permettre une mise à distance de qualité de certains jeunes pouvant leur permettre un retour serein dans leur établissement d'origine et surtout éviter les ruptures de parcours.
- ✓ Tous les départs de jeunes en 2022, soit 4 départs (la place d'accueil d'urgence n'est pas prise en compte ici) ont été préparés et accompagnés. En effet, chaque jeune est parti en lien avec son projet et dans la continuité de celui-ci. Aucune « sortie sèche » n'est à relever.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Divers projets collectifs ont été mis en place au cours de l'année au sein du foyer Le Passage : camps, sorties culturelles, évènements sportifs, fête des voisins et des projets partenariaux aux approches socioculturelles.

CINE DEBAT : Sur un autre pan de l'accès à la culture, poursuite du cycle ciné-débat au sein de notre établissement. L'animation des séances par des étudiants en service civique (via le dispositif UNICITE) met en valeur l'expérience d'autres jeunes qui ont décidé de s'engager volontairement.

MARAUDES : Dans le cadre de réparation éducative, l'équipe a pris le parti depuis 2021 que celle-ci soit exercée au profit des personnes dans le besoin. Certains jeunes ont ainsi pu aider une association pratiquant des maraudes. Sur 2022, il a été décidé de les poursuivre via une autre association où les jeunes peuvent être encore plus actifs dans l'aide apportée. Le projet est même allé au-delà de cette notion de réparation puisque des interventions ont eu lieu en dehors de ce contexte (ex : suite à la fête des voisins, redistribution de préparations alimentaires non consommées à des personnes dans le besoin).

JOURNEE DDJS : Durant l'été, des journées sont organisées par la DDJS autour de différentes activités sportives.

TRANSFERTS : Deux transferts ont été organisés : l'un de 4 jours en février durant lequel les jeunes ont pu partager le plaisir de la montagne et s'initier au ski et l'autre d'une semaine en août sur la côte atlantique.

PROJET CULTUREL : Un projet culturel a été mené avec 3 objectifs pour les jeunes : découvrir différentes formes d'expression, accéder aux lieux culturels, développer la confiance en eux. 6 ateliers ont été proposés : Théâtre d'impro, écriture/slam/chant, musique, graff, cinéma, musée d'art contemporain.

2.3 Expression et participation des usagers

Expression et participation individuelle des usagers

Le Plan d'Action Partagé est un projet d'accompagnement qui reprend les difficultés, les problèmes et les demandes de l'enfant qui sont transformés en besoins puis en action pour répondre aux besoins. Ce document regroupe le point de vu des professionnels, du jeune et des titulaires de l'autorité parentale.

Les premiers PAP ont été élaborés cette année.

Il est également important de préserver des temps informels dans la communication avec les jeunes. Ces moments sont nombreux et présents tout au long de la journée. Ils regroupent les jeux, les repas, les temps devant la télé, ... Ils participent à l'expression et la participation de l'utilisateur.

Expression et participation collective des usagers

La réunion des jeunes, appelée « Ça se discute », est un des temps d'expression des usagers. Lors de cette réunion sont évoquées des questions sur la vie du foyer, les règles de vie et l'élaboration de certains projets comme les camps, les activités, etc... Son rythme a été modifié à plusieurs reprises passant de mensuel à bihebdomadaire après à une période hebdomadaire. Cette réunion a lieu les mercredis à 19h. Chaque jeudi suivant, un point est fait en réunion d'équipe afin de prendre connaissance des différents thèmes abordés et de pouvoir répondre immédiatement ou pas à certaines des demandes des jeunes.

Deux CVS ont eu lieu en 2022. Lors de la première réunion, une famille était présente.

L'objectif du CVS est d'échanger sur l'amélioration de la qualité de prise en charge des jeunes au foyer. Les demandes exprimées lors de cette rencontre sont relayées par un représentant élu des jeunes, accompagné par l'éducateur chargé d'animer le CVS. Des réponses peuvent être apportées immédiatement par les professionnels présents lorsque cela est possible ou en différé par la direction.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Dans le cadre de la fiche action N°4 « outils de lutte contre le risque de maltraitance » du plan d'amélioration, en 2020 a été établi un nouveau protocole concernant le traitement des événements indésirables et la mise en place d'une cellule de veille.

Chaque « Fiche incident » fait l'objet d'un traitement de l'incident en réunion pluridisciplinaire par le chef de service et son équipe.

Un bilan annuel, dans le cadre de la cellule de veille, est effectué avec l'équipe, le chef de service et le directeur. Ce bilan a lieu en juin de l'année suivante. S'agissant du bilan 2022, celui-ci aura lieu en juin 2023.

6 fiches incidents sont à déplorer au sein du foyer :

- ✓ 3 concernant un jeune accueilli sur la place d'accueil d'urgence pour des faits de violences verbales et physiques
- ✓ 2 pour un même jeune pour une crise et des violences
- ✓ 1 pour une suspicion de faits de prostitution

Il est à noter que le dernier incident a fait l'objet d'une transmission d'une fiche d'évènements indésirables à la DPPE.

Chaque protagoniste a été reçu par le chef de service afin d'être repris sur les événements dans un double axe : celui de la protection et de la réparation ou de la sanction si cela était nécessaire. L'appel à des ressources extérieures a été faite lorsque cela s'est avéré nécessaire.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2022
1 ^{ère} évaluation interne	2011
1 ^{ère} évaluation externe	2015
2 ^{ème} évaluation interne	2019
2 ^{ème} évaluation externe	2025

Pour rappel, les fiches actions du **PAC** étaient les suivantes :

- ✓ Fiche action **N°1** : personnalisation de l'accompagnement
- ✓ Fiche action **N°2** : expression et participation des adolescents et leur famille
- ✓ Fiche action **N°3** : adaptation et évolution des locaux
- ✓ Fiche action **N°4** : outils de lutte contre le risque de maltraitance
- ✓ Fiche action **N°5** : le projet d'établissement
- ✓ Fiche action **N°6** : actualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement
- ✓ Fiche action **N°7** : développement du partenariat
- ✓ Fiche action **N°8** : la place du foyer Le Passage dans le projet pôle
- ✓ Fiche action **N°9** : mise en place de l'évaluation externe

La formation collective au référentiel **ESOPPE** débutée en 2021 et s'est terminée en 2022. Elle a permis de finaliser la Fiche action **N°1**.

La Fiche action **N°7** a été travaillée en 2022 et sera poursuivie en 2023.

L'évaluation externe concernant la Fiche action **N°9** débutera en 2024 ou 2025.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	5	7	5	0%
Admissions non réalisées	23	25	24	-4%
Dont refus du service	19	25	4	
Admissions en cours de traitement	0			
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	28	32	33	-15%

En 2022, le nombre de demandes d'admission est proche de celui des deux exercices précédents. Le nombre d'admis est légèrement inférieur à 2021 en raison d'une baisse de nombre de sorties.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2022	2021	2020
Pas de place	19	17	16
Non adhésion du jeune	0	1	0
Non adhésion de la famille	0	0	0
En limite d'âge à l'admission	0	1	1
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	2	6	0
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	7
Autres	2	0	0
TOTAL REFUS D'ADMISSION	23	25	24

On note que les refus d'admission pour faute de places disponibles sont largement majoritaires voire exclusifs.

Concernant les deux refus pour « établissement ne pouvant répondre aux besoins du jeune », ils sont à mettre en lien avec les problématiques des jeunes déjà accueillis sur le foyer. En effet, nous veillons à ce que les problématiques relatives au jeune pour lequel une demande d'admission est en cours soient « compatibles » avec les troubles repérés chez les jeunes du foyer. En ce sens, nous avons refusé une demande d'admission d'un jeune présentant des troubles autour de la sexualité arguant la présence d'autres jeunes avec une problématique similaire.

Nous veillons à garantir un accompagnement sécurisé et individualisé permettant de répondre aux besoins singuliers de chaque jeune.

Pour autant, tout dossier d'admission est étudié sans restriction.

3.1.3. Usagers admis

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des admissions	15,8	15,3	15,2
Pourcentage de filles dans les admissions	60%	43%	40%

Les admissions concernent 2 garçons et 3 filles. Cette parité reste présente chaque année. C'est une vraie volonté de l'établissement de maintenir cette mixité mais aussi une réalité liée à l'aménagement des locaux composé d'une étage « fille » et d'un étage « garçon ».

L'âge moyen des admissions est quasiment le même, une légère augmentation est à souligner.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	2022	% année 2022	2021	2020
Placement judiciaire confié	5	100%	7	4
Placement administratif	0	0%	0	1
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	5	100%	7	5

La tendance se confirme au fil des années. Toutes les admissions se sont faite à partir d'un placement judiciaire. Elles ont concerné des jeunes en situation de danger ou en risque de l'être au domicile parental (carences éducatives, violences intrafamiliales, ...) à l'exception d'un accueil qui a concerné un mineur non accompagné (MNA).

Age des usagers admis	2022	2021	2020
10 - 14 ans	1	3	0
14 - 16 ans	1	1	4
16 - 18 ans	3	3	1
18-21 ans	0	0	0
TOTAL DES ADMISSIONS	5	7	5

Il est à noter que l'amplitude d'âge est sensiblement plus importante avec l'accueil d'un jeune de 12 ans (sur dérogation) et de jeunes filles de 17 ans.

Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2022	% année 2022	2021	2020
Métropole Lyon	4	80%	7	4
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	1	20%	0	1
TOTAL	5	100%	7	5

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	2022	% année 2022	2021	2020
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	1	1
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	20%	0	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	1	20%	1	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	0	0%	3	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	2	40%	0	0
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	1	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	1	20%	0	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La Mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	1	2
TOTAL	5	100%	7	5

La grande majorité des admissions proviennent de la Métropole de Lyon. La situation peut néanmoins évoluer d'une année sur l'autre.

Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2022	% année N	2021	2020
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	1	20%	3	2
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	40%	1	2
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	1	0
Salarié	1	20%	0	0
Déscolarisation	0	0%	0	1
Autres	1	20%	0	0
CEPAJ	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	5	100%	7	5

Tous les jeunes bénéficiaient d'une inscription scolaire à leur admission.

Certains ont pu poursuivre leur scolarité dans leur établissement d'origine malgré le changement de lieu de domiciliation. D'autres ont été contraints de changer d'établissement mais ont pu bénéficier rapidement d'une inscription dans les établissements de secteur ou dans les établissements correspondants à leur orientation.

Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	2021	2020
Nombre d'accueils d'urgence	2	1	1
Nombre de jours	178	86	31
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	0	0	1

Deux jeunes ont été accueillis dont un durant 162 jours. Au départ de ce jeune, et compte tenu des dégradations commises dans sa chambre nous avons dû temporairement dédier une autre chambre pour l'accueil d'urgence.

En fonction des admissions sur les places pérennes, la chambre d'accueil d'urgence a pu se situer soit à l'étage des garçons soit à celui des filles

Les deux jeunes accueillis en urgence ont pu être orientés sur d'autres établissements.

Un troisième jeune, d'un département voisin, devait bénéficier de cet accueil d'urgence mais il ne s'est jamais présenté au service devant assurer son accompagnement.

A noter que notre protocole d'accueil d'urgence a été modifié pour s'uniformiser avec les autres établissements, à savoir un mois renouvelable une fois. Pour autant, il est rare que des solutions de réorientation puissent être trouvées dans ce délai ce qui nous amène à poursuivre l'accompagnement au-delà des délais prévus initialement.

3.2 Usagers suivis dans l'année

Cette année, 16 jeunes (les jeunes sur la place d'accueil d'urgence ne sont pas pris en compte) ont été suivis.

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
10 - 14 ans	1	5	0	100%
14 - 16 ans	5	9	3	67%
16 - 18 ans	7	4	9	-22%
Plus de 18 ans	3	0	1	200%
TOTAL	16	18	13	23%

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	16,6	15,7	16,5
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,4	1,47	1,35
Pourcentage de filles dans les accompagnements	50%	41%	

La durée de placement est restée stable sur les 3 derniers exercices avec une moyenne de 1,4 ans.

Sur 2022, nous avons poursuivi l'accompagnement de 3 jeunes au-delà de leur majorité. Ces derniers n'avaient pas de solutions d'hébergement sécurisées. En outre, une orientation vers un appartement éducatif n'était pas adaptée au regard de leurs capacités immédiates et leur niveau d'autonomie.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2022	% année N	2021	2020
Placement judiciaire confié	16	100%	16	12
Placement administratif	0	0%	1	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	1
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	1	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	16		18	13

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	2022	% année N	2021	2020
Métropole Lyon	14	88%	17	11
Département Rhône	0	0%	0	1
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	2	13%	1	1
TOTAL	16		18	13

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	2022	% année N	2021	2020
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	1	6%	1	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	6%	0	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	2	13%	7	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	1	6%	1	1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	13%	1	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	19%	3	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	2	13%	0	1
Territoire MDM Villeurbanne	1	6%	2	2
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	1
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	1
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	2	13%	1	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	1	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La Mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	1	6%	1	5
TOTAL	16		18	13

Comme pour les admissions, la provenance des jeunes accompagnés est quasiment exclusivement la Métropole de Lyon pour l'autorité financeur et sont intégralement des placements judiciaires.

Concernant les territoires, la situation peut varier chaque année.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2022	% année N	2021	2020
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	5	31%	5	3
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	1	6%	1	0
Lycée - Lycée prof	5	31%	7	4
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	1
Apprentissage	2	13%	3	2
Salarié	1	6%	0	0
Déscolarisation	0	0%	0	0
Autres	2	13%	2	3
CEPAJ	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	16		18	13

Dans le cadre de la mission d'accompagnement à la scolarité, la priorité reste le maintien dans la scolarité ou de l'insertion professionnelle avec des échanges étroits avec les familles et les partenaires (contacts et échanges réguliers via mails, échanges téléphoniques, RDV) à savoir :

- ✓ Collèges / Lycées : usage de Pronote, relations partenariales avec les CPE, proviseurs adjoints, assistants sociaux, professeurs principaux, directeurs. Le CIO ou les COP¹ des établissements restent des partenaires privilégiés pour tout le travail autour des orientations (fin 3^e, 2nd ou terminale).
- ✓ Apprentissages : relations partenariales avec les patrons, la chambre des métiers, la chambre du commerce et de l'industrie.
- ✓ Scolarité spécialisée (ITEP, association PRADO...) : relations partenariales avec les référents des établissements (éducateurs spécialisés, chefs de services, psychologues, responsables pédagogiques, professeurs, etc...).
- ✓ SPES : association d'aide aux devoirs du secteur. Ce partenariat est installé et nous le sollicitons en fonction des besoins des jeunes et de leur capacité à respecter le cadre demandé (assiduité aux cours hebdomadaires).

La scolarité reste un point qui cristallise beaucoup de difficultés donc de souffrance pour ces jeunes. Le nombre de jeunes concernés par des retards ou des absences est important d'où une grande vigilance de la part de l'équipe éducative afin de les accompagner et les soutenir dans leur parcours scolaire.

Il est à noter que certains jeunes ont pu être exclus temporairement de leur établissement pour des manquements (retards ou absences) ou des comportements inadaptés. Ces situations restent toutefois à la marge et en aucun cas, elles ont conduit à des exclusions définitives.

¹ Conseillère d'Orientation et Psychologue

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	2022	% année N	2021
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année			1
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque			
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives			1
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution	2	12.5 %	4
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	2	12.5 %	2
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	1	6.25 %	1
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs			1
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes	2	12.5 %	6

Il est à noter que les conduites à risques se révèlent faibles au sein du foyer au regard de ce qui peut s'observer habituellement dans les foyers d'adolescents.

Mais il n'en reste pas moins que certaines problématiques sont présentes comme :

- ✓ Les fugues récurrentes sans pour autant s'inscrire dans une longue temporalité. Elles sont majoritairement de l'ordre de la fugue quotidienne. Aucune fugue de longue durée est observée.
- ✓ La prostitution ou une sexualisation précoce et conduites sexuelles à risque.

Dans la plupart des situations, ces problématiques se cumulent.

Une première approche a été faite via le chef de service avec l'Amicale du Nid pour une sensibilisation à ce problème de la prostitution. L'aide du CPEF est sollicitée individuellement.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	2022	% année N	2021
Utilisateurs accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence			2
Utilisateurs accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)			0
Utilisateurs hébergés hors établissement tous les week-ends	2	12 %	1
Utilisateurs hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	3	19 %	6
Utilisateurs hébergés hors établissement uniquement en vacances			3
Utilisateurs sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	11	69 %	6
TOTAL	16		18

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2022	2021
Nombre d'utilisateurs concernés	5	6
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>		2
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>		

On observe une présence importante des jeunes tout au long de l'année au foyer. Ce chiffre ne cesse d'augmenter. Les hébergements en familles restent à la marge et lorsqu'ils sont envisageables, ils le sont de manière très sporadique. Les deux tiers des jeunes se retrouvent sans autre solution d'hébergement que le foyer.

Du coup, les visites médiatisées et accompagnées sont un moyen de pallier l'absence de droit d'hébergement. Un tiers des jeunes du foyer en bénéficient. Il est à noter qu'une jeune pourrait rencontrer sa maman dans ce cadre, mais cette dernière refuse.

- ***Santé et soins médicaux***

Nous ne repérons pas de problématiques de santé physique particulières. Chaque jeune bénéficie d'un médecin traitant. Le recours à la médecine de ville concerne principalement les maladies courantes.

A chaque admission, un bilan santé et dentaire est réalisé afin de définir les besoins du jeune et mettre en place un suivi adapté.

A leur arrivée, les jeunes sont reçus au moins une fois par la psychologue qui évalue la pertinence ou non d'un suivi et sa rythmicité. Le recours à un(e) psychologue libéral(e) ou à un CMP est possible notamment si le jeune est déjà suivi lors de son arrivée ou si celui-ci ne souhaite pas un travail en interne.

Cette année, des entretiens communs psychologue-éducateur ont eu lieu pour chaque jeune.

Les articulations avec le pédopsychiatre du Pôle se font par l'intermédiaire du chef de service éducatif. Une réunion dite clinique est organisée avec l'équipe tous les deux mois où une voire deux situations de jeunes sont mises en réflexion.

Deux jeunes ont bénéficié de rendez-vous avec le pédopsychiatre du Pôle sans entamer un suivi. Une adolescente est suivie par un psychiatre extérieur.

Des hospitalisations ont eu lieu pour des problèmes dentaires et de blessure à la main.

- ***Evaluation annuelle des projets personnalisés***

La rédaction des PAP a été engagée en 2022. Les premières évaluations se feront en 2023.

3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2022	2021	2020
Nombre de sortis	4	6	3

4 jeunes sont partis du foyer en 2022. Les mouvements sur la place d'accueil d'urgence ne sont volontairement pas pris en compte dans ce tableau car ils viendraient fortement impacter les chiffres concernant l'âge moyen de sortie et la durée moyenne de prise en charge.

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2022	2021	2020
Moins de 3 mois	1	0	1
4 à 12 mois	0	0	1
1 à 3 ans	3	5	1
Plus de 3 ans	0	1	
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,93	2,38	1,35

La durée moyenne d'accompagnement, proche de deux ans, reste importante.

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	0	0%	1	0
Fin de mesure - Majorité	0	0%	3	1
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	4	100%	2	2
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
TOTAL	4		6	3

Les 4 sorties ont été faites dans le cadre d'une réorientation vers d'autres établissements en lien avec le projet du jeune.

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Chez les parents sans SAEE	0	0%	2	0
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	2	50%	3	1
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	2	50%	1	2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
TOTAL	4		6	3

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	1	25%	4	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	2	0
Salarié	1	25%	0	0
Déscolarisation	0	0%	0	2
Autres		50%	0	0
CEPAJ	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	4		6	3

Tous les jeunes sortis au cours de l'année 2022 l'ont été avec des solutions d'hébergement pérennes et avec un projet scolaire défini.

Aucune rupture est à prendre en compte, ce qui montre la pertinence du travail éducatif accompli et la prise en compte de la suite dans un autre ailleurs pour ces jeunes.

4. Locaux et moyens matériels

- La cuisine a été refaite avec le changement de tous les meubles, de l'évier et du réfrigérateur.
- Acquisition d'un nouveau véhicule et d'un vidéoprojecteur.

5. Perspectives 2023

- Traiter de la question des jeunes majeurs : une extension est-elle possible ?
Si oui, comment ?
- Travail sur les règles de vie du foyer et sur la journée type d'un éducateur
- Aménagement de l'appartement éducatif
- Réflexion autour d'un projet humanitaire au Maroc
- La place du Foyer Le Passage au sein du Pôle
- Continuer à développer les partenariats et les inscriptions dans les dispositifs de droit commun.